

Le grand récit acadien, tel qu'il est nourri de part et d'autre de l'Atlantique, est bousculé par l'historien Jean-François Mouhot qui s'appuie sur des sources inédites.

Entretien **Pauline Lumeau**

# Acadiens mal venus

**R**éfugiés acadiens en France, 1758-1785, l'impossible réintégration ? Avec cette interrogation dans le titre de son livre, Jean-François Mouhot bouscule le grand récit acadien tel qu'il est nourri de part et d'autre de l'Atlantique. Dans cet ouvrage issu d'une thèse qu'il a réalisée à l'Institut universitaire européen de Florence en Italie, l'historien balaye les théories qui présentent la France comme la terre d'accueil idéale, dévoilant la manière dont les réfugiés acadiens y ont été reçus.

## L'Actualité. – Pourquoi les Acadiens ont-ils quitté la Nouvelle-Écosse ?

**Jean-François Mouhot.** – La colonisation de l'Acadie commence en 1632. Vite devenue l'enjeu de rivalités avec le Royaume-Uni à cause de sa position stratégique, l'Acadie passe pour une grande partie de son territoire à la couronne anglaise en 1713. Les *French neutrals*, ainsi dénommés car ils ont promis de rester neutres en cas de conflits avec la France, prospèrent jusqu'en juillet 1755 lorsque le gouverneur anglais Charles Lawrence prend la décision, en prélude à la guerre de Sept Ans, d'expulser tous les habitants d'origine française relevant de son territoire pour les disperser dans les Treize Colonies anglo-américaines.

## Combien étaient-ils ?

Il y a deux principales déportations : l'une en 1755, l'autre en 1758. Ce qu'il faut comprendre, c'est que les Acadiens déportés lors de la seconde vague sont les premiers à arriver en France. En 1755, dix-mille personnes ont été réparties dans les Treize Colonies anglo-américaines. Mais mille d'entre elles, rejetées par la Virginie qui ne souhaite pas les accueillir, ont été renvoyées vers la Grande-Bretagne en tant que sujets britanniques avant d'être reconduites en France en 1763. Les déportés de 1758, environ trois mille individus résidant sur deux îles situées au nord de la péninsule de la Nouvelle-Écosse, l'île Royale (actuel Cap-Breton) et l'île Saint-Jean (actuelle île du Prince-Édouard), ont été, quant à eux, directement envoyés en France.

## Dans quelles conditions sont-ils arrivés en France ?

Jusqu'à présent, les principales sources utilisées pour écrire l'histoire des Acadiens réfugiés en France (Ernest Martin, *Les Exilés acadiens en France*, 1936 ; Jean-Marie Fonteneau, *Les Acadiens citoyens de l'Atlantique*, 1996) étaient les sources émanant des administrateurs en contact avec les Acadiens (intendants, commissaires des marins ou grands propriétaires). Elles ne donnent que des versions « officielles » des événements, et reflètent plus les souhaits du gouvernement que la réalité. Pour ne pas en être prisonnier, j'ai diversifié ma documentation et j'ai fait des découvertes totalement inédites.

J'ai retrouvé une dizaine de lettres privées échangées entre la France et l'Amérique par des exilés acadiens qui illustrent le quotidien des migrants. Elles présentent des Acadiens résignés, attendant d'être fixés sur leur sort. Arrivés dans des conditions déplorables, souvent malades, ils n'ont plus rien. Les municipalités puis le gouvernement essayent de leur donner un peu d'argent et un logement mais cette situation dure plus longtemps que prévu.

En effet, débarqués dans les ports français en 1758, ils attendent que la France reconquière le Canada pour retourner en Acadie. Mais à la fin de la guerre, en 1763, le Canada est finalement cédé à la Grande-Bretagne. Le gouvernement français leur fait alors miroiter la possibilité de partir dans d'autres colonies comme la Guyane. La plupart refusent.

## Où sont-ils allés ? Pourquoi beaucoup d'entre eux choisissent-ils de s'implanter dans le Poitou et quelles étaient leurs conditions de vie ?

On ne sait pas pourquoi ils ont été débarqués dans certains ports et non dans d'autres. La plupart d'entre eux arrivent à Saint-Malo, La Rochelle et Rochefort. Seul un petit nombre souhaite rester dans l'actuelle Charente-Maritime. Les autres ont l'autorisation de rejoindre Saint-Malo. En 1758, on compte deux mille Acadiens dans la vallée de la Rance.



En 1763-1764, le gouvernement tente d'établir la colonie acadienne sur Belle-Île : un demi-échec. La deuxième tentative a lieu en 1774-1775, lorsque le marquis Pérusse d'Escars adresse au gouvernement français une demande de main d'œuvre pour s'occuper de ses terres situées sur la commune d'Archigny près de Châtelleraut. L'administrateur Lemoyne, alors nommé par le gouvernement pour régler le «problème», voit dans cette proposition une issue et force la main à deux mille Acadiens afin qu'ils se rendent dans le Poitou. Arrivés, ils s'aperçoivent qu'ils n'auront pas les logements qu'on leur a promis. Seules quelques maisons ont été construites pour deux mille personnes. Ils sont logés chez l'habitant, dans des greniers ou dans des maisons insalubres.

Mal accueillis, ils décident de partir pour Nantes en 1775. Certains arrivent alors à y monter leurs commerces. D'autres sont impliqués dans des affaires de contrebande et de rébellion dans la région de Saint-Malo. Le dépouillement d'archives judiciaires m'a permis de mettre au jour des documents les présentant comme «défavorablement» connus des services de police.

### **Vous remettez en cause la thèse d'une réintégration impossible ? Pourquoi les Acadiens sont-ils, en majorité, repartis en Louisiane ?**

L'idée généralement répandue est qu'il était impossible aux Acadiens de se réintégrer en France, qu'ils étaient trop habitués à vivre sans contraintes, sans taxes, sans autorité. Pour ma part, je

**Maison acadienne à Archigny (Vienne). L'Inventaire de Poitou-Charentes a réalisé une base de données des lieux de mémoire de la Nouvelle-France : <http://inventaire.poitou-charentes.fr>**

reste sceptique et pense que les Acadiens, même s'ils vivaient de l'autre côté de l'Atlantique, n'étaient pas si détachés de la France que cela. Ils avaient la même langue, la même religion catholique et se définissaient comme étant Français.

Je pense qu'ils auraient pu se réintégrer. Après tout, seule la moitié d'entre eux est repartie. J'ai même découvert des documents montrant que la cause de leur départ en Louisiane en 1785 n'était pas due à leur envie de quitter la France mais bien au fait qu'on leur a forcé la main pour partir.

### **Cette déportation fut-elle le point de départ d'un sentiment identitaire ?**

Très certainement. Il est difficile de dire si un sentiment identitaire existait déjà quand ils vivaient en Nouvelle-Écosse. Ils avaient sans doute le sentiment d'appartenir à une communauté d'origine française qui habitait dans une région spécifique. Leur déportation a indéniablement joué un rôle dans la montée de ce sentiment mais le nationalisme acadien est plus certainement un produit des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles que du XVIII<sup>e</sup>. ■

*Les Réfugiés acadiens en France 1758-1785, l'impossible réintégration ?* de Jean-François Mouhot, Septentrion, 456 p., 37 €  
1 500 documents d'archives sur [www.refugiesacadiens.fr](http://www.refugiesacadiens.fr)